



Horaires des accueils du Service Jeunesse



Périscolaire	Lundi	Mardi	Vendredi	Jeudi
Matin	A partir de 7h30 jusqu'à 8h30			
Midi	A partir de 11h25 jusqu'à 13h45		A partir de 11h25 jusqu'à 13h30	
Soir	A partir de 16h15 jusqu'à 18h30		A partir de 17h jusqu'à 18h30	

PERISCOLAIRE CENTRE DE LOISIRS



**Règlement
2018 / 2019**

**Mode
d'emploi**

Accueil de loisirs	Mercredi	Vacances 2 / 11 ans	Vacances 12 / 17 ans
Matin	De 7h30 à 9h15 Jusqu'à 11h30 / 12h		Accueil de 7h30 à 9h15 Jusqu'à 17h30
Midi	De 12h à 13h30		
Après-midi	De 13h30 à 17h30		
Garderie	De 17h30 à 18h30		



CAS PARTICULIER DES ACTIVITES DU JEUDI

Pour les Découvertes sportives et Culturelles (DSC)

Informations : Service Jeunesse

13 Rue Kléber – 90600 GRANDVILLARS

03/84/27/74/43 – 06/31/25/77/75

service.jeunesse@grandvillars.fr

Je souhaite inscrire
mon enfant au
périscolaire
ou
pendant les
vacances

Je me déplace au Service Jeunesse
avec :

- Mon numéro d'allocataire
- Une attestation d'assurance
- La fiche de renseignements
- Le carnet de vaccination de mon enfant
- La fiche sanitaire

Pour simplifier vos démarches, vous
pouvez télécharger les documents sur
www.grandvillars.fr

Suite à ces démarches,
je recevrai une facture
mensuelle de mon
enfant par courrier ou
sur mon espace famille
avec mes codes d'accès

Tout changement,
quel qu'il soit, doit
impérativement
s'effectuer
directement au
Service Jeunesse

Le centre décline toute
responsabilité en cas
de perte ou de vol
d'objets personnels.



Tout repas non
décommandé avant la
clôture des inscriptions
sera facturé 5 €.

Tout retard d'inscription
pour la restauration sera
facturé 1€ par repas.

Tout dépassement
d'horaire sera majoré
forfaitairement de 5 € par
enfant.

Médicaments :

Les animateurs
peuvent administrer
des médicaments
**uniquement sur
ordonnance**

Tout écart de conduite de
votre enfant sera signalé et
sanctionné selon la gravité
des faits, punition pouvant
aller jusqu'à l'exclusion
temporaire de celui-ci

**PAS
D'INSCRIPTION
EFFECTIVE**

PAS D'ACCUEIL

Les inscriptions du
périscolaire doivent être
rendues par mail ou sur place
avant le vendredi 12h pour la
semaine suivante et
s'effectuent : à l'année, au
mois ou à la semaine.

Les inscriptions des vacances
se font à l'avance
accompagnées du règlement.

**A renouveler chaque
année scolaire**

